



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-210515-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015
--	--

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 mai 2015

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 21

Nombre de conseillers votants 26

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoint,

M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gérard CETTOUR-BARON, M. Gilles-André JEANSON, M. Patrice GARNIER, Mme Stéphanie MANCHON (arrivée à 20h45), Mme Delphine COSSON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Elisabeth GOILLER, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, M. Francis COUSTEAU Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme Myriam CHALI, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, Mme Nadine GERARD, Mme Céline GOSMAT, M. Alain LANDEMAINE.

Ont donné pouvoir :

M. Jean-Claude DENIS	à M. Jean-Charles GARREAU
M. Hervé GROSSIN	à Mme Josiane LE BRONEC
Mme Nadine GERARD	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Céline GOSMAT	à Mme Nathalie BERTON
M. Alain LANDEMAINE	M. Francis COUSTEAU

Secrétaire de séance : Madame Vanessa VERMEERSCH

A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription du sujet n°9 « Vœu du Conseil Municipal : maintien des activités et des emplois sur le site du CEA du Ripault à Monts » à l'ordre du jour.

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 09 avril 2015 est adopté à l'unanimité.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 20 mars au 28 avril 2015 : Le Conseil Municipal a pris acte de l'exercice de cette délégation.

FINANCES LOCALES

1. Participation à l'école privée Sainte-Thérèse : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de verser à l'école Sainte-Thérèse la somme correspondant au coût par élève domicilié à Esvres suivant :
 - Elève de primaire : 464 Euros
 - Elève de maternelle : 720 Euros
2. Subvention aux associations des écoles publiques : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VOTE** :
 1. une subvention de fonctionnement à l'Union Sportive de l'Enseignement Premier degré de l'école Joseph Bourreau de **3 000 €**
 2. une subvention de fonctionnement à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de l'école Joseph Bourreau de **3 500 €**
 3. une subvention de fonctionnement à l'Union Sportive de l'Enseignement Premier degré de l'école maternelle les Source de **3 500 €**
3. Vie associative, Sports, Culture : subventions aux associations : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **VOTE** :
 1. une subvention de fonctionnement de **1 000 €** au **CRAC Touraine**.
 2. une subvention de fonctionnement de **300 €** aux **Amis de Messamena**.
 3. une subvention de fonctionnement de **150 €** à la **Prévention Routière**.
4. Garantie d'emprunt Touraine Logement – Les Hameaux du Peu Ilot A : 4 logements locatifs PLAI – Garantie de la Commune à hauteur de 35% soit 101 115 euros : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : L'Assemblée délibérante de la Commune d'ESVRES-SUR-INDRE accorde sa garantie à hauteur de 35% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de **288 900 euros** souscrit par Touraine Logement E.S.H. auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°14868 joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

Ce prêt PLAI est destiné à financer la construction de 4 logements locatifs à ESVRES-SUR-INDRE – Les Hameaux du Peu – Ilot A.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- **Montant du prêt** : 288 900 €
- **durée de la période de préfinancement** : de 3 à 24 mois maximum
- **durée de la période d'amortissement** : 40 ans
- **périodicité des échéances** : annuelles
- **index** : Livret A
- **taux d'intérêt actuariel annuel** : **taux du livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – **20 pb**
- **taux annuel de progressivité** : de -0.5 %
- **révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : double

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Article 5 : La délibération n°de-260215-04 du 26 février 2015 est abrogée.

5. Garantie d'emprunt Touraine Logement – Les Hameaux du Peu Ilot A : 11 logements locatifs PLUS – Garantie de la Commune à hauteur de 35% soit 311 701.25 euros : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : L'Assemblée délibérante de la Commune d'ESVRES-SUR-INDRE accorde sa garantie à hauteur de 35% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de **890 575.00 euros** souscrit par Touraine Logement E.S.H. auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°14868 joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt PLUS est destiné à financer la construction de 11 logements locatifs à ESVRES-SUR-INDRE – Les Hameaux du Peu – Ilot A.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- **Montant du prêt :** 890 575€
- **durée de la période de préfinancement :** de 3 à 24 mois maximum
- **durée de la période d'amortissement :** 40 ans
- **périodicité des échéances :** annuelles
- **index :** Livret A
- **taux d'intérêt actuariel annuel :** taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + **60 pb**
- **taux annuel de progressivité :** de -0.5 %
- **révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance :** double

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Article 5 : La délibération n°de-260215-04 du 26 février 2015 est abrogée.

FONCTION PUBLIQUE

6. Ressources Humaines – Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2015.
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
 - **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

7. Avis sur demande de la Sté SAINT-GEORGES GRANULATS pour exploitation d'une station de transit et installation de traitement de déchets inertes non dangereux à Truyes : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **EMET** un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société SAINT GEORGES GRANULATS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploitation d'une station de transit et d'une installation de traitement de déchets inertes non dangereux au lieu-dit « Les Terrages » à Truyes.
8. Exclusion du champ du droit de préemption urbain des ventes de lots du lotissement "Le Clos du Peu" : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE** d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus du Permis d'Aménager n° PA 37 104 14 30002 autorisant le lotissement « Le Clos du Peu » par arrêté du 18 décembre 2014, au nom de la Société NEXITY-FONCIER CONSEIL.
 - **PRECISE** que la présente délibération est valable pour une durée de 5 ans à compter du jour où elle est exécutoire.
 - Ampliation de cette délibération sera adressée :
 - Au Directeur Départemental des Services Fiscaux,
 - Au Conseil Supérieur du Notariat,
 - A la Chambre Départementale des Notaires,

- Au barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance de Tours,
- Et au greffe du Tribunal de Grande Instance de Tours

9. Vœu du Conseil Municipal : maintien des activités et des emplois sur le site du CEA du Ripault à Monts : A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** la révision de cette décision de fermeture du site du Commissariat à l'Energie Atomique du Ripault à Monts,
- **DEMANDE** le maintien des activités et des équipements sur le site du Ripault à Monts, grâce à la mise en place de solutions alternatives et des mesures compensatoires en faveur de l'emploi,
- **DEMANDE** la création d'un groupe de réflexion.

ESVRES-SUR-INDRE, le 28 mai 2015

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT